

ATELIER D'ÉCHANGES SUR LE
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE
SUPRACOMMUNAL ET LE PIMACI

22 juin 2022

Déroulé de la rencontre

- Accueil et introduction [5']
- Focus sur le volet cyclable du PIMACI et le futur décret cyclable
Benoit Dupriez - Manager des réseaux cyclables - SPW MI [15']
- Retour d'expérience de définition d'un réseau cyclable structurant
Florian Houyoux - Conseiller en Mobilité - Ville de Charleroi [15']
- Définition du réseau cyclable supracommunal structurant dans le cadre du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole
Jonathan Haynes - Bureau d'étude Traject [15']
- Questions/ échanges [15']
- *Pause [20']*
- Atelier d'échanges en sous-groupes [50']

La Commission Mobilité – remise en contexte

- Rôle et missions de la Commission :
 - ✓ Mobiliser les acteurs, structurer l'approche, mettre en réseau
 - ✓ Favoriser la concertation et la mise en cohérence des projets à l'échelle du bassin de vie
 - ✓ Rôle d'orientation, mais pas organe de décision
 - ✓ Se positionner comme interlocuteur pour le bassin de mobilité, vers la Région et le Fédéral
- Les limites du champ d'action de la Commission :
 - ✓ Pas de moyens financiers ou humains propres
 - ✓ Ne joue pas le rôle d'opérateur de mobilité

Suivi des démarches entreprises

Le soutien au développement d'un réseau structuré de Mobipôles – enjeu pour Charleroi Métropole

- ✓ Importance de mieux connecter l'ensemble du territoire et **faciliter l'accès aux pôles de formation et d'emploi** en plein développement autour de la Métropole.
- ✓ **Une démarche** qui s'inscrit à la fois dans la SRM et dans le **Projet de Territoire**
- ✓ **Charleroi Métropole** comme **territoire précurseur** pour le développement de l'intermodalité :
 - Extension des services de Mobilesem/Agence Mobilité à toutes les communes (Call center/coordination TAD)
 - Travail **d'identification des sites potentiels** pour la mise en place d'un Mobipôle réalisé en partenariat avec les communes et le TEC.
- ✓ Des moyens financiers disponibles (PIMACI – FEDER)
- ✓ Intérêt d'une approche coordonnée pour constituer **un réseau structuré**



Retour sur l'atelier d'information et d'échanges sur le développement des Mobipôles le 21/03/22:

- ✓ Rappel du cadre général du PIMACI
- ✓ Focus sur le volet intermodalité – les Mobipôles (présentation AOT – Jonathan Fretin)
- ✓ Echanges en sous-groupes sur les projets de Mobipôles et Mobipoints communaux
- ✓ 34 participants : 19 communes représentées (élus et/ou agents) + AOT + CM + Mobilesem + TEC
+ SPW MI

Suites

- ✓ Retour des conclusions de l'Atelier vers l'AOT, SPW MI, Cabinet du ministre Henry
- ✓ Précisions apportées suite aux interrogations soulevées :
 - Le **déla**i d'**introduction** du plan d'investissement dans le cadre du PIMACI n'est pas un délai de rigueur. Il sera encore possible d'introduire les plans d'investissement jusqu'à fin 2022, à condition d'être en mesure d'attribuer tous les marchés avant fin 2024.
 - Des **vidéos de présentation** des modalités de mise en œuvre du PIMACI ont été réalisées par le SPW. Elles sont accessibles sur le site : <http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-administration/pimaci.html>
 - La circulaire précise qu'il est possible **d'utiliser conjointement le PIC et le PIMACI** pour réaménager des voiries, avec trottoirs et/ou pistes cyclables uniquement si ces voiries sont intéressantes en termes de mobilité quotidienne.
 - Le nouvel arrêté qui précisera les futures « tranches » du PIMACI est en cours de rédaction et devrait être publié fin octobre/début novembre. Il ouvrira la **possibilité pour une commune d'investir sur le territoire d'une autre commune ou sur le domaine régional**.
 - Même si l'administration n'y est pas vraiment favorable, **l'achat d'un terrain** dans le cadre du PIMACI pourrait être envisagée s'il conditionne la mise en œuvre d'un projet concret en lien avec les objectifs du PIMACI et que celui-ci peut réellement être finalisé dans les délais du PIMACI (fin 2024).

FEDER – Coordination d'un portefeuille de projets

« CHARLEROI MÉTROPOLE MULTIMODALE – DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU STRUCTURANT DE MOBIPÔLES »

Chef de file : Charleroi Métropole / IGRETEC

Projets du portefeuille - aménagement des mobipôles de :

- ✓ Philippeville et Couvin, sur la ligne ferroviaire L132 Charleroi-Couvin
- ✓ Gozée et Chimay, sur la ligne express TEC E109 Charleroi - Momignies
- ✓ Fleurus, sur la ligne ferroviaire L140 Charleroi - Ottignies
- ✓ Luttre, sur la ligne ferroviaire L124 Charleroi - Bruxelles
- ✓ Farciennes, sur la ligne ferroviaire L130 Charleroi - Namur
- ✓ Charleroi Porte Ouest, sur la ligne M1/M2 du métro léger de Charleroi vers Anderlues



Objectifs de la rencontre

- ✓ **Faciliter la diffusion de l'information** sur le développement du réseau cyclable tel que soutenu par la Wallonie
- ✓ Mobiliser les communes et **encourager l'utilisation des moyens disponibles**
- ✓ **Echanger sur les projets et réflexions** en cours pour favoriser **une approche coordonnée** et la constitution d'un réseau structurant à l'échelle du bassin de vie
- ✓ **Mutualiser les questionnements et difficultés** rencontrés par les communes pour les faire remonter de manière coordonnée vers la région et/ou les acteurs concernés
- ✓ **Favoriser l'échange et la coopération** autour du montage des dossiers – échange de pratiques, identification des problématiques communes...
- ✓ Identifier les éléments sur lesquels une coordination ou **un apport supracommunal serait pertinent**

Vos questions et réactions

Salle Mermoz	Salle Saint Exupéry	Salle Le Cube
Groupe 1 Zone Nord-Ouest	Groupe 2 Zone Est	Groupe 3 Zone Sud
Pont-à-Celles	Châtelet	Thuin
Les Bons Villers	Aiseau-Presles	Merbes-le-Château
Seneffe	Sambreville	Montigny-le-Tilleul
Courcelles	Gerpennes	Walcourt
Fontaine-l'Evêque	Ham-sur-Heure	Ham-sur-Heure
Charleroi	Fleurus	Froidchapelle
Chapelle-lez-Herlaimont	Charleroi	Couvin
Thuin		Gerpennes
SPW MI - DT Charleroi	asbl Chemin du rail	GRACQ ESEM
<i>Louis</i>	<i>Delphine</i>	<i>Anne</i>